Image not found or type unknown

Baisse de pension retraite medicis madelin

Par **dan01**, le **16/02/2016** à **11:40**

Bonjour,

A la retraite depuis le 1 janvier 2015 ,je percois une rente médicis retraite madelin de 390.62 euros, or au mois de fevrier 2016 , ma rente à diminué de 9.61% pour passer a 353.09 euros.
j'avais souscrit à une rente classique dont le montant était garanti jusqu'à la fin de mes jours
Est ce normal
Merci pour les réponses

Par **macampagne**, le **16/02/2016** à **18:55**

Bonjour,

Effectivement votre rente a diminué en janvier suite à la diminution de la valeur de points. Ce contrat est dans le très bas de gamme de la retraite Madelin car il ne garanti rien aux adhérents.
Medicis jouera sur le fait que solvabilité 2 leur impose une telle diminution de rente ce qui est totalement faux.
Pour ceux qui ont un tel contrat, fuyez dès que vous le pouvez.

Par **Saint bernard**, le **16/02/2016** à **19:02**

Bonjour,

Je confirme le dire de macampagne. En effet, seul les primes versées sont connues des adhérents. il n'existe aucune garantie dans ce contrat, qui vient d'être lessivé et amputé d'un certain nombre de pseudo avantages... Leur notice d'information revue en 2016 est éloquente à ce sujet... sans parler du barème... la valeur du point fond plus vite que la neige au soleil!!!! Vous êtes retraité donc pris au piège.... j'invite les épargnants actuels a transférer sans attendre vers un contrat classique d'une grande compagnie, francaise ou suisse...!!!!!

Par **macampagne**, le **16/02/2016** à **19:04**

voir sur google et tapez cref ou corem et là nous sommes pris en otage

Par **Gijo**, le **01/03/2016** à **14:05**

Avez vous contacté Médicis? Que disent ils?
La valeur du point Médicis ne peut pas baisser selon le règlement en vigueur en 2015 au moment de la liquidation de votre retraite. D'ailleurs Médicis ne mentionne pas une baisse de la valeur du point ce qui serait contre productif alors qu'il se félicite d'être un contrat qui a une "excellente réputation pour sa rentabilité ceci depuis 2012".
A compter de 2016 le nouveau règlement mentionne une augmentation ou diminution de la valeur du point mais cela ne devrait pas concerner les rentes déjà versées, vous avez dû recevoir un courrier au moment de la liquidation de votre rente qui mentionnait le montant annuel définitif que vous deviez toucher avec explication du calcul :
Nombre de Points X Valeur du point au moment de la liquidation.
De plus il semble que la loi Macron dite "NOE" qui doit être présentée ce mois évoque la possibilité de faire sortir de Solvabilité 2 (qui a été mise en place pour assurer la solvabilité des compagnies d'assurances) les retraites supplémentaires type contrat Madelin qui elles présentent un risque identifié.
Dans le cas d'une sortie de Médicis de Solvabilité 2 les rentes devraient alors être payées de nouveau à leur valeur au moment de la liquidation ? Sinon c'est que cette baisse, si elle est légale compte tenu du contrat en vigueur au moment de la liquidation, ne serait pas liée à Solvabilité 2 mais à des placements antérieurs risqués et à une conjoncture de rendement quasi nuls.
C'est donc l'avenir des contrats Madelin Médicis qui seraient en jeu.
À suivre de près ...

Par **dan01**, le **19/03/2016** à **08:24**

Bonjour,

Médicis me répond :

Nous tenons tout d'abord à vous informer que médicis, comme l'ensemble des mutuelles et

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

compagnies d'assurance doit, en 2016, se conformer à une nouvelle règlementation, "solvabilité 2", dans un contexte difficile
Afin d'intégrer cette nouvelle règlementation, médicis a du décider de revoir le règlement retraite madelin et ce , à effet du 1 janvier 2016
Un des points modifié, à savoir la diminution de la valeur de service du point madelin, à été définitivement voté par une assemblée générale extraordinaire de médicis le 3 décembre 2015

Par **wanajust@orange.fr**, le **30/05/2016** à **14:22**

Bonjour a tout le monde ,
Nous sommes un certain nombre a essayer de nous regrouper afin de demander des comptes a Médicis et surtout a essayer d influer sur Mr Macron afin que les mutuelles de retraite soient exclues de Solvabilité2 certains de nous ont déjà engagé une procédure contre Médicis Contactez moi:wanajust@orange.fr

Par **chaber**, le **30/05/2016** à **14:33**

bonjour

L’étude des conditions générales du contrat apportera les réponses sur les méthodes de calcul de la rente et leurs évolutions. Pour tous les contrats signés avant le 21 décembre 2012, la table de mortalité qui s’applique est mentionné dans ce contrat et peut être :
1- celle à la signature du contrat,
2- celle à la liquidation,
3- celle en vigueur lors des différents versements.

Si cas 1 Médicis ne peut appliquer cette diminution.

Par **wanajust@orange.fr**, le **30/05/2016** à **18:17**

Bonsoir merci ,beaucoup pour votre commentaire

Par **chatly**, le **31/05/2016** à **00:46**

Bonsoir Chaber .
Je ne comprends pas votre message du 30/05/2016 à 14h33 . Que voulez-vous nous faire comprendre ?

Par **tet**, le **05/10/2018** à **15:53**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

retraite complémentaire medicis: grosse arnaque. Vendu avec une valeur de point qui ne peut pas baisser.
revalorisation 2016: -9.61%, 2017:0%, 2018:0%
Pendant ce temps 1.5 % environ d'inflation tous les ans.

Par ailleurs pour les cotisants comme moi, valeur de rachat du contrat (pour le transférer ailleur vu que c'est bloqué jusqu'a la retraite): capital investi -20%
Cela est visible sur le relevé de situation qu'ils envoient tous les ans. en petit en bas le capital investi depuis que vous cotisez et en gros au milieu la valeur de rachat.

C'est une grosse escroquerie

Par **TALLEC ERIC**, le **29/05/2019** à **15:13**

Medicis est une mutuelle d'escrocs...!!
Apres avoir eu le malheur de transférer un de mes plans Madelin de la Mondiale à Médicis, je me suis vite aperçu que les info sur les résultats annuels étaient plutôt "opaques"...
J'ai donc décidé de retranferer ces fonds sur un deuxième contrat à la Mondiale que je possédais. Je me suis aperçu que mes fonds avaient été emputés tres fortement. Et les explications de Médicis sont restées très floues...
Ce sont des escrocs, à fuir à tous prix...!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés